

ETRE CHARLIE OU SE TAIRE

A tous nos concitoyens,...

Le 15 décembre 2014, j'ai découvert sur le site [www.swisstribune.org](http://www.swisstribune.org) qu'on m'appelait « la dame qui n'est pas une Winkelried ». J'avais choisis de ne plus me taire face aux agissements indignes de Conseillers fédéraux dont Eduard von Steiger et Micheline Calmy-Rey. J'ai aussi lu sur ce site que Micheline Calmy-Rey a été invitée à s'exprimer sur ses agissements qui violent les droits de l'Homme. Elle n'a pas répondu. Son silence ne permet pas de justifier la violation des droits de l'Homme.

L'attentat contre CHARLIE HEBDO m'incite à nouveau à ne plus me taire face aux violations des droits de l'Homme commises par les nazis, par les djihadistes et par les chefs d'Etat qui détiennent le pouvoir. Ils sont tous les mêmes : ils détruisent les Valeurs de la démocratie, ils bafouent les droits de ceux qui sont sans défense, ils exercent des représailles contre ceux qui osent parler.

Je ne suis pas une écolière de Roschacher, je ne suis pas Charlie, je ne suis pas Winkelried. Je suis Madame tout le monde. En Suisse, j'ai peur des représailles de ceux qui détiennent le pouvoir. Les nazis ont tué des membres de notre famille comme aujourd'hui les djihadistes tuent ceux qui ne partagent pas leur idéologie. Si le Conseiller fédéral Eduard von Steiger n'avait pas fait taire la classe d'écolière de Roschacher, des membres de notre famille seraient peut être toujours en vie. Dès lors, je ne peux que m'indigner face à la prise de position de Micheline Calmy-Rey qui permet au lobby des avocats d'utiliser le pouvoir du Tribunal fédéral pour violer les droits de l'Homme.

En France, les français et leur Président ont le courage de défendre les droits fondamentaux de leurs citoyens. Ils ne veulent pas que les djihadistes imposent la loi du silence par la peur.

En Suisse, c'est déjà le règne de la peur qui domine face au pouvoir du lobby des avocats. Le Conseil fédéral faisait déjà régner l'omerta face aux crimes commis par les nazis, rien n'a changé.

Le silence des Conseillers fédéraux n'a pas permis de justifier les violations des droits de l'Homme commises par les nazis. Le silence de Micheline Calmy-Rey confirme sa prise de position qui permet au lobby des avocats d'utiliser le pouvoir du Tribunal fédéral pour violer les droits de l'Homme.

Si les Conseillers fédéraux avaient eu des membres de leur famille tués par les nazis, ils agiraient sûrement autrement.

Merci à CHARLIE HEBDO d'exister, merci à [www.swisstribune.org](http://www.swisstribune.org) d'exister, merci à ceux qui sont « CHARLIES » et à ceux qui refusent de se taire face à la violation des droits de l'Homme d'exister.

Continuez à publier les violations des droits de l'Homme par nos Autorités. Merci de démasquer les agissements indignes des Conseillers fédéraux. Exigez des explications sur les agissements de Micheline Calmy-Rey. Nous avons peur mais nous sommes avec vous !

Deborah,

Genève, le 31 janvier 2015